

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 JANVIER 1892.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant un crédit de 8,000,000 de francs à valoir sur le crédit de 13,700,000 francs demandé pour l'achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse.

(Voir les nos 73 et 81, session de 1891-1892, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE CONINCK DE MERCKEM, Président ; le Comte CHARLES VANDER BURCH, TERLINDEN, le Baron DE VRIJNTS TREUENFELD, WILLEMS et DETHUIN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement, dans la séance du 19 janvier dernier, a déposé un Projet de Loi ayant pour objet l'allocation immédiate d'une partie du crédit de 13,700,000 francs pour l'achèvement des forts de la Meuse.

L'importance des objets qui figurent à l'ordre du jour de la Chambre a empêché de voter le crédit total demandé.

Il est indispensable que la somme de 8 millions qui nous est réclamée soit mise à la disposition du Département de la Guerre, afin de lui permettre de faire face sans plus tarder aux paiements des sommes dues aux entrepreneurs pour des travaux exécutés et fournitures livrées.

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi, qui a été voté par la Chambre des Représentants, dans sa séance de ce jour, par 55 voix contre 20 et 1 abstention.

Le Rapporteur,
DETHUIN.

Le Président,
DE CONINCK DE MERCKEM.